

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE (CPNEFP) CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DES CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS, GÉOMÈTRES  
TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMÈTRES, EXPERTS-FONCIERS IDCC2543**

**Représentants des salariés**

CFTC (Présent), FO (Présent), SYNATPAU CFDT (Excusé),

**Représentants des employeurs**

CSNGT (Présente), UNGE (Absent), FENIGS (Absent)

**Coprésidents de la CPNEFP**

CSNGT (Collège employeur)

CFTC (Collège salarié)

**Secrétariat de la CPNEFP**

Délégué Général (APGTP)

**RELÈVE DES DÉCISIONS DE LA CPNEFP IDCC2543  
DU MERCREDI 6 MAI 2026**

*Dans les locaux de l'APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS*

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Approbation de l'Ordre de jour.....	3
2.	Approbation du projet de relevé des décisions de la CPNEFP du 22 avril 2026 .....	3
3.	OPCO Atlas .....	3
4.	Pilotage des CFA, des CPR et des experts de la branche professionnelle.....	3
4.1.	CPR IDF avec l'équipe pédagogique du Lycée Dorian 20 mai à 14h00 à l'APGTP .....	3
4.2	Conseil de perfectionnement du GRETA-CFA Est-Bretagne du 13 mai à 14h00 au lycée Pierre Mendès France.....	4
4.3	CPR Auvergne Rhône Alpes Auvergne avec l'équipe pédagogique du Lycée du Nivolet à La Ravoire le 16 juin à 9h30.....	4
5.	Réforme du BTS MGTMN.....	4

PROCES VERBAL APPROUVE CPNEFP 6 MAI 2026

## 1. Approbation de l'Ordre de jour

### DÉCISION

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour.

## 2. Approbation du projet de relevé des décisions de la CPNEFP du 22 avril 2026

### DÉCISION

Les partenaires sociaux approuvent le relevé des décisions.

## 3. OPCO Atlas

### DÉCISION

La CPNEFP a été destinataire d'une réponse à son courrier du 22 avril de la Coprésidence de l'OPCO Atlas en date du 4 mai. Celle-ci, une fois encore, se dit non informée par son commissaire du gouvernement ou par la DGT d'une modification de sa position.

Une fois encore, la CPNEFP déplore que les salariés et les entreprises subissent les conséquences de la décision arbitraire de l'OPCO Atlas de les priver des prises en charge supralégales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, alors que celle-ci est infondée juridiquement, la CCN demeure le cadre conventionnel applicable.

La CPNEFP espère que, d'ici la prochaine commission du 24 juin 2026, l'OPCO Atlas aura su trouver l'information leur permettant d'y participer enfin...

## 4. Pilotage des CFA, des CPR et des experts de la branche professionnelle

4.1. CPR IDF avec l'équipe pédagogique du Lycée Dorian 20 mai à 14h00 à l'APGTP

### DÉCISION

Dans le prolongement des courriers transmis en date du 11 mars dernier à Madame la Rectrice de Paris et à Monsieur le Proviseur du Lycée Dorian, la CPNEFP mandate le Coprésident de la CPNEFP pour défendre les besoins de formation de la profession auprès d'eux.

La CPNEFP mandate également le Coprésident de la CPNEFP pour se rapprocher de l'Ordre Régional d'Ile de France pour envisager une démarche conjointe.

La CPNEFP mandate le Coprésident de la CPNEFP pour restituer l'avancement de ce dossier lors de la CPR IDF à venir, dont la Coprésidence est à élire et qui prendra ensuite le relais.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la CPNEFP du 24 juin prochain.

4.2 *Conseil de perfectionnement du GRETA-CFA Est-Bretagne du 13 mai à 14h00 au lycée Pierre Mendès France*

#### **DÉCISION**

**La CFTC sera représentée lors de ce conseil de perfectionnement qui transmettra pour diffusion le compte rendu.**

4.3 *CPR Auvergne Rhône Alpes Auvergne avec l'équipe pédagogique du Lycée du Nivolet à La Ravoire le 16 juin à 9h30*

#### **DÉCISION**

**Les organisations syndicales CSNGT et CFTC informent la CPNEFP qu'elles se sont rapprochées de l'équipe pédagogique du Lycée du Nivolet à La Ravoire et qu'une CPR aura lieu le mardi 16 juin à 9h30**

#### **5. Réforme du BTS MGTMN**

#### **DÉCISION**

**Dans le prolongement de l'échange avec les représentants de la CPC n°5, la CPNEFP mandate la Coprésidente de la CPNEFP de prendre contact avec le bureau des diplômes professionnels pour faire un point sur la refonte du BTS MGTMN.**

**La CPNEFP mandate également la Coprésidente de la CPNEFP pour recueillir des informations concernant le transfert d'un titre géomètre à la CPC n°9**

**Les organisations syndicales CFTC et FO se rapprocheront de leurs représentants à la CPC n°5 pour savoir pourquoi la CPNEFP géomètre n'a pas été associée à la refonte du BTS MGTMN.**

CSNGT  
Coprésidente CPNEFP GEO  
Collège Employeur

CFTC  
Coprésident CPNEFP GEO  
Collège Salarié

**CPNEFP**  
**Chez Association paritaire Géomètre**  
**Topographe Photogrammètre (APGTP)**  
54 boulevard Richard Lenoir  
75011 Paris

Paris, le 04 mai 2026

**A l'attention de Madame et Monsieur, par courriel**

**Objet** : réponse à votre courrier du 22 avril 2026

Votre contact privilégié sur ce  
courrier

**Références**

Situation des géomètres  
Chrono DG-2026-010

**Affaire suivie par**

Madame la Coprésidente,

Monsieur le Coprésident,

Nous vous remercions pour votre courrier en date du 22 avril 2026 par lequel vous nous informez d'une évolution de la position de la DGT.

Cependant, malgré plusieurs relances de la part de l'Opco ni la DGT, ni la DGEFP ne nous ont informé de cette modification de position. Si cette information nous était confirmée par notre commissaire du gouvernement ou la DGT directement, l'ensemble des instances dévolues à une branche au sein d'Atlas serait immédiatement relancé.

Dans cette attente et dans l'espoir d'une fin prochaine de cette situation, nous vous prions d'agréer, Madame la Coprésidente, Monsieur le Coprésident, l'expression de nos salutations distinguées.

Présidente

Vice-Président

Courriel